

Résumé de l'acte

062-216205237-20231129-del-291123-240-DE

Numéro de l'acte : del-291123-240
Date de décision : mercredi 29 novembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Partenariat tripartite pour la réalisation d'une action caritative ayant pour objet la prise en charge partielle de paniers biologiques.
Classification : 8.2 - Aide sociale
Rédacteur : Grégory LEGROS
AR reçu le : 30/11/2023
Numéro AR : 062-216205237-20231129-del-291123-240-DE
Document principal : 99_DE-del-291123-240.pdf

Historique :

30/11/23 11:34	En cours de création	
30/11/23 11:38	En préparation	Grégory LEGROS
30/11/23 11:39	Reçu	Grégory LEGROS
30/11/23 11:40	En cours de transmission	
30/11/23 11:41	Transmis en Préfecture	
30/11/23 11:44	Accusé de réception reçu	



Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt et trois, le 29 Novembre à 10H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 23 Novembre 2023.

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Khadija LANNABI, Micheline MAYEUX, Sandrine WABLE, Corinne LEFEBVRE, Messieurs Daniel KRUSZKA, Jacques PELOILLE, Jean-Marc FAUVERGUE absent(es) excusé(es) et Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.

Madame Sabrina TROLET est élue secrétaire de séance.

Objet : Partenariat tripartite pour la réalisation d'une action caritative ayant pour objet la prise en charge partielle de paniers biologiques.

La séance ouverte, Monsieur le Président :

Expose que dans le cadre d'un partenariat tripartite entre le Centre Communal d'Action Sociale, la Société SEFAR FYLTIS S.A.S. sise Parc des industries Artois Flandres 101 boulevard sud – Zone C à BILLY BERCLAU (62138), et Monsieur Jonathan BETERMIER maraîcher biologique exerçant son activité sur la commune de Loison-sous-Lens, un projet alimentaire consistant à accompagner les foyers nécessiteux de la Commune de Loison-sous-Lens, dûment recensés par le Centre Communal d'Action Sociale est proposé. L'objet en est la prise en charge partielle de paniers biologiques issus de la zone maraîchère privée, sis rue Georges DEVOUGES.

Le don de la SEFAR FYLTIS est fixé à hauteur de **4 193 €** représentant l'accompagnement de 10 foyers Loisonnais, ces derniers s'engageant à l'achat des paniers sur une **durée de 10 mois, correspondant à 35 paniers, avec une participation financière des bénéficiaires à hauteur de 3 €/foyer**. L'affectation du don se fera à concurrence de **419,30 €** par famille pour un démarrage de l'action en **Décembre 2023 jusqu'en Septembre 2024 inclus**.

Où l'exposé qui précède, les Membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité

- Emettent un avis favorable au Partenariat tripartite explicité plus haut,
- Autorisent Monsieur le Président du C.C.A.S. à percevoir le don, et donc à signer la convention avec le mécène représenté par la Société SEFARR FYLTIS S.A.S. et le Centre Communal d'Action Sociale, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 29 Novembre 2023.
Pour copie conforme à l'original.

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 30.11.23
AR: 062-216205237-20231129
del 29.11.23-240-DE
Affiché le
Certifié exécutoire le 30.11.2023
Le Président,

Le Président du C.C.A.S.,

Daniel KRUSZKA

PO Vice-Présidente


Catherine Wille

Daniel KRUSZKA
PO Vice-Présidente




Catherine Wille